

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 16842-8:2021

Chariots de manutention automoteurs - Visibilité - Méthodes d'essai et vérification - Partie 8 : Chariots en porte-à-faux à conducteur debout

Kraftbetriebene Flurförderzeuge -
Sichtverhältnisse - Prüfverfahren und
Verifikation - Teil 8: Gegengewichtstapler
mit stehendem Bediener bis

Powered industrial trucks - Visibility-Test
methods and verification - Part 8: Stand-
on counterbalance trucks up to and
including 10 000 kg capacity

01/2021



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 16842-8:2021 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 16842-8:2021.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 53.060

Version Française

Chariots de manutention automoteurs - Visibilité - Méthodes d'essai et vérification - Partie 8 : Chariots en porte-à-faux à conducteur debout ayant une capacité jusqu'à 10 000 kg inclus

Kraftbetriebene Flurförderzeuge - Sichtverhältnisse -
Prüfverfahren und Verifikation - Teil 8:
Gegengewichtstapler mit stehendem Bediener bis
einschließlich einer Nenntragfähigkeit von 10 000 kg

Powered industrial trucks - Visibility-Test methods
and verification - Part 8: Stand-on counterbalance
trucks up to and including 10 000 kg capacity

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 6 décembre 2020.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

	Page
Introduction	5
1 Domaine d'application	6
2 Références normatives	6
3 Termes et définitions.....	6
4 Configuration du chariot	7
4.1 Généralités.....	7
4.2 Dimensions du bras de fourche	7
5 Équipement d'essai	7
6 Modes opératoires d'essai pour la visibilité directe	7
6.1 Généralités.....	7
6.2 Position de l'équipement d'éclairage	7
6.3 Trajectoires d'essai pour chariots en porte-à-faux à conducteur debout de capacité ≤ 10 000 kg	10
6.4 Mode opératoire de mesurage	13
6.5 Mode opératoire d'essai pour la visibilité indirecte	13
7 Critères d'acceptation	13
7.1 Généralités.....	13
7.2 Visibilité directe	13
7.3 Visibilité indirecte	13
7.4 Critères pour les chariots en porte-à-faux à conducteur debout de capacité nominale jusqu'à 10 000 kg inclus	14
8 Rapport d'essai	16
9 Informations pour l'utilisation	16

Avant-propos européen

Le présent document (EN 16842-8:2021) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 150 "Chariots industriels - Sécurité", dont le secrétariat est tenu par BSI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en Juillet 2021, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en Juillet 2021.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

Le présent document est destiné à être utilisé conjointement avec les prescriptions de l'EN 16842-1.

La série EN 16842 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général "Chariots de manutention automoteurs — Visibilité — Méthodes d'essai et vérification" :

- *Partie 1 : Prescriptions générales ;*
- *Partie 2 : Chariots en porte-à-faux à conducteur assis et chariots tout-terrain à mât ayant une capacité jusqu'à 10 000 kg inclus ;*
- *Partie 3 : Chariots rétract ayant une capacité allant jusqu'à 10 000 kg inclus ;*
- *Partie 4 : Chariots de manutention à portée variable ayant une capacité allant jusqu'à 10 000 kg inclus ;*
- *Partie 5 : Chariots de manutention à portée variable ayant une capacité supérieure à 10 000 kg ;*
- *Partie 6 : Chariots en porte-à-faux à conducteur assis et chariots tout-terrain à mât ayant une capacité supérieure à 10 000 kg ;*
- *Partie 7 : Chariot porte-conteneur à portée variable et à mât manutentionnant des conteneurs de fret de 6 m (20 ft) de long et plus ;*
- *Partie 8 : Chariots en porte-à-faux à conducteur debout ayant une capacité jusqu'à 10 000 kg inclus ;*
- *Partie 9 : Chariots préparateurs de commande, à prise latérale et frontale avec poste de conduite élevable ;*
- *Partie 10 : Tracteur, pousseur et transporteur de charge.*

Il est prévu d'élaborer des parties relatives aux machines suivantes :

- *Transpalettes (à conducteur porté) ;*
- *Chariot à prise latérale d'un seul côté ;*
- *Chariot à fourche multidirectionnel ;*
- *Chariot élévateur articulé en porte-à-faux ;*
- *Chariot cavalier élévateur non gerbeur (tels que définis dans l'ISO 5053-1:2020, 3.18) ;*

— Chariot cavalier élévateur gerbeur (tels que définis dans l'ISO 5053-1:2020, 3.19).

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Introduction

Le présent document est une norme de type C tel que mentionné dans l'EN ISO 12100.

Le présent document concerne, en particulier, les groupes de parties prenantes suivants représentant les acteurs du marché en ce qui concerne la sécurité des machines :

- fabricants de machines (petites, moyennes et grandes entreprises) ;
- organismes de santé et de sécurité (autorités réglementaires, organismes de prévention des risques professionnels, surveillance du marché, etc.).

D'autres partenaires peuvent être concernés par le niveau de sécurité des machines atteint à l'aide du document par les groupes de parties prenantes mentionnées ci-dessus :

- utilisateurs de machines/employeurs (petites, moyennes et grandes entreprises) ;
- utilisateurs de machines/salariés (par exemple syndicats de salariés, organisations représentant des personnes ayant des besoins particuliers) ;
- prestataires de services, par exemple sociétés de maintenance (petites, moyennes et grandes entreprises) ;
- consommateurs (dans le cas de machines destinées à être utilisées par des consommateurs).

Les groupes de parties prenantes mentionnés ci-dessus ont eu la possibilité de participer à l'élaboration du présent document.

Les machines concernées et l'étendue des phénomènes dangereux, situations dangereuses ou événements dangereux couverts sont indiquées dans le Domaine d'application du présent document.

Lorsque des prescriptions de la présente norme de type C sont différentes de celles énoncées dans les normes de type A ou de type B, les prescriptions de la présente norme de type C ont priorité sur les prescriptions des autres normes pour les machines ayant été conçues et fabriquées conformément aux prescriptions de la présente norme de type C.

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les prescriptions et les modes opératoires d'essai relatifs à la visibilité sur 360° des chariots en porte-à-faux à conducteur debout ayant une capacité jusqu'à 10 000 kg inclus conformes à l'ISO 5053-1 (ci-après désignés chariots) sans charge et il est destiné à être utilisé conjointement avec l'EN 16842-1.

Lorsque des prescriptions spécifiques de la présente partie sont modifiées par rapport aux prescriptions générales de l'EN 16842-1, les prescriptions de la présente partie sont spécifiques au chariot et à utiliser pour les chariots en porte-à-faux à conducteur debout ayant une capacité jusqu'à 10 000 kg inclus.

La présente partie de l'EN 16842 traite de tous les phénomènes dangereux, situations dangereuses ou événements dangereux significatifs relatifs à la visibilité de l'opérateur pour les machines concernées lorsqu'elles sont utilisées comme prévu et dans des conditions de mauvaise utilisation raisonnablement prévisible par le fabricant.

2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 16842-1:2018, *Chariots de manutention automoteurs — Visibilité — Méthode d'essai et vérification — Partie 1 : Prescriptions générales*

EN ISO 3691-1:2015¹⁾, *Chariots de manutention — Exigences de sécurité et vérification — Partie 1 : Chariots de manutention automoteurs, autres que les chariots sans conducteur, les chariots à portée variable et les chariots transporteurs de charges (ISO 3691-1:2011, y compris Cor. 1:2013)*

ISO 5053-1:20, *Chariots de manutention — Vocabulaire — Partie 1 : Types de chariots de manutention*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'EN 16842-1:2018, l'EN ISO 3691-1:2015¹⁾ et l'ISO 5053-1:2020 ainsi que les suivantes s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes :

- IEC Electropedia : disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>
- ISO Online browsing platform : disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>

1) Tel qu'impacté par l'EN ISO 3691-1:2015/AC:2016 et l'EN ISO 3691-1:2015/A1:2020